

Direction générale des services

Réunion du 1er trimestre 2019

N° 9001

BÂTIR UN DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Depuis 2008, le Département de Lot-et-Garonne est à l'initiative de nombreux projets structurants pour fédérer les Hommes et les territoires et préparer l'avenir du Lot-et-Garonne.

Afin de guider ses choix et d'associer les Lot-et-Garonnais aux décisions qui les concernent, l'exécutif a systématiquement mis en place des outils de concertation de la population, des élus locaux et des acteurs socio-économiques lors de l'élaboration et la mise en œuvre de ces grands projets.

L'expertise de terrain, la consultation sont indispensables pour répondre à l'expression des besoins des citoyens. Ce travail a en outre permis d'améliorer la connaissance et donc l'acceptabilité de certains projets.

A l'heure où la démocratie représentative fait l'objet d'une défiance accrue dans notre République, les élus de proximité conservent néanmoins globalement la confiance des Français (le dernier sondage du Cevipof indique que 60% des Français accordent leur confiance aux maires contre 41% aux députés ou 28% au président de la République). Mais 85% des sondés pensent que les politiques ne se préoccupent pas des Français, tandis que seulement 9% déclarent avoir confiance dans les partis politiques.

La crise sociale des derniers mois a révélé un besoin d'expression citoyenne, mais également d'une meilleure participation des administrés aux processus de prise de décision les concernant. Désireux d'accompagner cette demande sociale et citoyenne, le Conseil départemental, collectivité de proximité par excellence, se propose de développer de nouveaux outils qui concourent à la mise en œuvre d'une véritable démocratie participative à l'échelle du Lot-et-Garonne. Il ne part néanmoins pas « de rien », la concertation et l'association des partenaires et de la population constituant véritablement une « marque de fabrique » de l'exécutif.

I- Le Département de Lot-et-Garonne, pionnier d'une gestion publique concertée

A) Des grands projets concertés avec les acteurs locaux et socio-économiques

Les processus de concertation avec les acteurs associatifs et le tissu socio-économique sont systématiques ; ils portent à la fois sur la définition des politiques publiques départementales et sur la construction partagée des grands projets.

Exemples, non exhaustifs, de démarches concertées :

Schéma Départemental de Développement économique (SDE, 2009) visant à mettre en place de nouvelles stratégies pour le développement et la compétitivité du Lot-et-Garonne. Participation active des chambres consulaires, organisation d'une Conférence Économique des Territoires, de tables rondes ayant réuni plus de 200 acteurs économiques.

Plan de modernisation du réseau routier départemental 2010-2025 visant à rattraper le retard en matière d'infrastructures routières.

États généraux de l'Agriculture pour refonder la politique agricole du Département en 2010 : plus de 60 organismes partenaires de la démarche, 120 participants aux groupes de travail, etc.

États généraux du Tourisme lancés en 2016. Six mois de travail, d'ateliers, de consultations d'acteurs professionnels, institutionnels, de vacanciers et de résidents pour la phase de diagnostic participatif qui a permis de définir les grandes orientations pour faire du tourisme un véritable levier de développement pour le Lot-et-Garonne dans les années à venir.

Assises départementales du Sport en 2018 ayant permis l'actualisation des régimes d'aides du Département. Assises déclinées sur plusieurs mois au cours du 1er semestre 2018 comprenant la consultation et l'organisation d'ateliers de travail avec les clubs, comités et le CDOS.

Élaboration de l'ensemble des grands schémas de développement social, concertation voire collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux (Schéma gérontologique, Schéma départemental des services aux familles, schéma de l'autonomie...), Plan Départemental de l'Habitat 2012-2017, etc.

Projet de schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP).

Consultation de l'ensemble des acteurs culturels afin d'actualiser et de moderniser le soutien du Département (2017).

Actuellement, mise en place d'une **conférence des acteurs de l'inclusion numérique en Lot-et-Garonne**.

Projet Center parcs, démarche de concertation et de travail partenarial salué au niveau national et pris en exemple. Association étroite et continue des citoyens et des acteurs locaux. Débat public organisé en 2016 qui a permis de porter le projet à la connaissance du public et d'apporter des mesures correctrices au regard des préoccupations exprimées par les citoyens. Sur chaque grande thématique du projet, à savoir l'environnement, l'économie et l'aménagement, un comité a réuni les acteurs territoriaux associatifs, privés et publics. Le comité emploi, dernière étape du projet, sera installé fin du 1er trimestre 2019.

B) Des instances d'échanges et de concertations régulières

Au-delà des consultations ponctuelles, de nombreux outils existent ou ont été créés par l'exécutif afin de faire vivre cette concertation au quotidien :

- **Dans le cadre de dispositifs prévus réglementairement :**
 - le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ;
 - la Commission exécutive du GIP "Maison Départementale des Personnes Handicapées » ;
 - la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

- **Grace à des Initiatives originales ou créations spécifiques :**
 - a. **Le Conseil départemental des Jeunes (CDJ) :** totalement refondé en 2012, le CDJ, désormais élargi aux MFR, est un lieu privilégié d'échange et d'apprentissage de la citoyenneté. Les jeunes conseillers départementaux travaillent à la réalisation de projets dont certains ont été salués pour leur caractère exemplaire.

 - b. **La Coddem (Commission départementale de la démographie médicale), née de la volonté du Département,** et issue d'une réflexion globale menée conjointement par le Conseil départemental, la préfecture et la DDASS (ARS-DT47) pour lutter contre les déserts médicaux.

 - c. **La Conférence des territoires** regroupant autour du Département les EPCI, l'association des maires de Lot-et-Garonne et l'association des intercommunalités rurales.

C) Les Lot-et-Garonnais consultés sur la priorisation des politiques publiques

Ponctuellement et lorsque la situation l'exigeait, l'exécutif a également souhaité consulter directement l'ensemble de la population. Ainsi, en 2015 par exemple, suite à l'adoption de la loi NOTRe, le Conseil départemental a été appelé à revisiter ses politiques, notamment ses interventions vis-à-vis des tiers. Les Lot-et-Garonnais ont été directement interrogés sur les actions prioritaires à conduire. Un questionnaire ouvert a été adressé aux habitants. La démarche a connu un réel engouement, près de 13 000 personnes y répondant.

D) L'Assemblée départementale, instance de contrôle et d'évaluation

Sur les grands sujets qui intéressent l'avenir du Lot-et-Garonne, l'Assemblée départementale peut se saisir d'une question, mener les investigations nécessaires et formuler des préconisations. Pour ce faire, des missions d'information *ad hoc*, d'une durée limitée dans le temps, ont été créées (*Mission d'information et d'évaluation "De l'eau pour adapter le territoire au changement climatique", Mission d'information et d'évaluation sur le gaz de schiste, Mission d'information et d'évaluation sur le devenir des services publics en Lot-et-Garonne...*). Il s'agit d'une démarche concertée qui s'appuie sur l'audition de personnalités qualifiées, d'usagers, et qui s'enrichit de visites de terrain.

De même, de nombreuses sessions spéciales publiques ont été organisées sur des sujets spécifiques (sessions extraordinaires consacrées au projet de réforme de l'organisation territoriale de la République, à la LGV, à la PAC, à la défense des services publics....)

II- Inventer la démocratie participative du 21^{ème} siècle pour faire du Lot-et-Garonne une collectivité exemplaire en matière de démocratie locale

Constatant que nos concitoyens expriment le besoin grandissant de participer plus activement à la définition des politiques publiques en général, et fort d'une volonté politique de conforter les initiatives en matière de démocratie locale, le Conseil départemental propose de définir une stratégie globale en matière de démocratie participative.

A) Créer une véritable capacité d'initiative citoyenne

Ce droit nouveau pourrait permettre à 3 300 citoyens lot-et-garonnais (1% de la population) de saisir l'assemblée et d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'une session publique d'un sujet en relation avec les compétences ou l'action du Conseil départemental.

Au-delà de 6 600 signataires (2% de la population), ce sujet donnerait lieu à la création d'une mission d'information et d'évaluation sous la forme d'une commission *ad hoc* désignée par l'Assemblée départementale qui rendrait un rapport public. Des pétitionnaires seraient tirés au sort pour participer à cette mission et le Conseil consultatif des citoyens, qui sera mis en place, serait également saisi pour avis.

Les pétitionnaires devraient informer le Conseil départemental en amont de l'envoi de leur proposition d'initiative, de leur intention et ils disposeraient alors d'un délai pour déposer cette demande.

B) Instaurer un Conseil consultatif citoyen

Ce Conseil serait composé de 50 membres : 42 citoyens tirés au sort sur candidature (2 habitants, un homme et une femme dans chacun des 21 cantons, sous contrôle d'huissier selon des modalités à définir) et 8 élus départementaux (répartis à la proportionnelle des groupes).

Il pourrait se prononcer sur toute question d'intérêt départemental relevant des compétences du Département.

Il pourrait également rendre des avis sur les sujets soulevés dans le cadre du droit d'initiative citoyenne. Il serait enfin saisi de tous les grands projets que le Département pourrait mettre en œuvre ou soutenir.

Le mandat des citoyens tirés au sort serait fixé à 3 ans.

C) Généraliser la consultation des habitants sur des sujets d'intérêt départemental grâce à l'utilisation de technologies simples et adaptées

Sans pour autant instituer une démocratie directe ou d'opinion dont chacun peut appréhender les dérives, la technologie permet aujourd'hui de consulter quasiment en temps réel la population sur des projets ou grands sujets. Le Conseil départemental se dotera de cette technologie et pourra interroger directement les habitants sur les grands sujets départementaux.

D) Lancement d'un travail sur la mise en place d'un budget participatif pour soutenir plus efficacement les projets locaux

Les budgets participatifs sont des outils d'associations forts des citoyens qui peuvent ainsi, à partir de règles et d'objectifs partagés et connus, proposer la réalisation de projets locaux dont la priorisation est fixée par un vote démocratique.

Peu de collectivités ont mis à ce jour en place des budgets participatifs mais la tendance est à la généralisation de ce type de démarche.

Le principe en est le suivant : chaque année, la collectivité vote une enveloppe spécifique en investissement. Des appels à projets citoyens sur des thématiques correspondant aux compétences du Département sont lancés. Après vérification de l'éligibilité des propositions reçues, les habitants votent pour prioriser les projets à mettre en place.

Le Conseil départemental et le Conseil consultatif citoyen travailleront sur l'opportunité de mettre en place un budget participatif départemental.

Calendrier de mise en œuvre :

- Le droit d'initiative citoyenne et le conseil consultatif citoyen feront l'objet d'un rapport soumis au vote de l'Assemblée départementale lors de l'examen du projet de Budget primitif 2019.
- La commission dite « de refondation des politiques départementales » associée à la commission citoyenneté et développement durable, seront chargées de travailler, courant 2019, sur les éventuelles modalités de mise en place d'un budget participatif départemental. Le conseil consultatif citoyen sera associé à ces travaux une fois installé.

Je vous propose d'adopter la **délibération** suivante :

L'assemblée départementale décide :

- de prendre acte de la démarche d'initiative citoyenne mise en place par le Département ;
- que le droit d'initiative citoyenne et le conseil consultatif citoyen feront l'objet d'un rapport spécifique lors de la session consacrée au Budget primitif 2019 ;
- que la commission de redéfinition des politiques départementales, dite « commission de refondation », associée à la commission développement durable et citoyenneté seront chargées de la définition des modalités de mise en œuvre d'un budget participatif dans le courant de l'année 2019.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental,

Pierre CAMANI